

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article6633>

Les circulaires de la semaine

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 12 décembre 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Appel à repérage de territoires à proposer au titre du dispositif "AIDER" en 2017 / Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) / Dispositif national d'orientation des mineurs non accompagnés dans le cadre des opérations de démantèlement de la lande de Calais / Plan pluriannuel de contrôle de l'Inspection des installations classées / Protection des sites d'intérêt géologique / Collecte de données biologiques en cas d'échouages de tortues marines sur les côtes métropolitaines / Remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur le gazole utilisé par les exploitants de transport public routier en commun de voyageurs / Articulation des mesures administratives et des mesures judiciaires en matière de lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation

Aménagement du territoire

– Instruction du 9 novembre 2016 relative à l'appel à repérage de territoires à proposer au titre du dispositif "AIDER" en 2017 [NOR : ARCC1632713J](#)

– Instruction du 17 novembre 2016 relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - information des parlementaires [NOR : ARCC1633943J](#)

Droit des étrangers

– Circulaire du 1er novembre 2016 de Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice, relative à la mise en œuvre exceptionnelle d'un dispositif national d'orientation des mineurs non accompagnés dans le cadre des opérations de démantèlement de la lande de Calais [NOR : JUSD1631761C](#)

Environnement

– Note relative au Plan pluriannuel de contrôle de l'Inspection des installations classées [NOR : DEVP1632866N](#)

La présente note technique définit le plan pluriannuel de contrôle de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement visées à l'article L511-1 du code de l'environnement, dans le cadre du système d'inspection défini au titre VII du livre premier du code de l'environnement (articles L170-1 à L174-1). Elle constitue en particulier un document d'application de l'article 20 de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso 3 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, de l'article 23 de la directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles, de l'article 50 (paragraphe 2 et 2bis) du règlement 1013/2006 sur les transferts transfrontaliers de déchets, de l'article 34 de la directive cadre sur les déchets et du règlement Reach (CE n°1907/2006), en ce qu'ils imposent des obligations en matière de fréquences d'inspection.

– Note du 1er décembre 2016 relative à la protection des sites d'intérêt géologique [NOR : DEVL1618949N](#)

La présente note vise à préciser et à expliciter aux préfets et services déconcentrés en charge de la protection de la nature, la réglementation applicable en matière de protection des sites d'intérêt géologique telle que définie par les articles L. 411-1, L. 411-2, R. 411-17-1 et R. 411-17-2 du code de l'environnement. Son objectif est d'apporter une aide à l'instruction et à la mise en œuvre des dossiers et de contribuer à la sécurisation juridique des actes prescrivant des mesures de protection des sites d'intérêt géologique.

– Note du 18 novembre 2016 relative à la collecte de données biologiques en cas d'échouages de tortues marines sur les côtes métropolitaines [NOR : DEVL1500415N](#)

La présente note a pour objectif de faire connaître aux administrations compétentes les objectifs pour lesquels a été mis en place un réseau de collecte d'information sur les tortues marines échouées, afin que ces administrations soient en mesure d'informer collectivités, particuliers, associations de la conduite à tenir en cas d'échouage de tortues sur le littoral métropolitain, en vue notamment de permettre le recueil, par les observateurs, de données biologiques avant toute procédure d'élimination des cadavres. Elle précise dans ce cadre les coordonnées des réseaux de suivi de ces échouages et les procédures à suivre dans les différents cas d'échouage rencontrés. Il est demandé aux administrations compétentes de bien vouloir transmettre ces informations aux organisations appropriées afin que l'exploitation scientifique des données issues des animaux découverts puisse être conduite de manière optimale.

Fiscalité

– Circulaire relative au remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur le gazole utilisé par les exploitants de transport public routier en commun de voyageurs [NOR : ECFD1633994C](#)

Justice

– Circulaire du 5 novembre 2016 relative à l'articulation des mesures administratives et des mesures judiciaires en matière de lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation [NOR : JUSD1633563C](#)

